

DIX-HUITIEME CONFERENCE
DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES
ENTRETIENANT DES RELATIONS DE CONSULTATION
(CATEGORIES A ET B) AVEC L'UNESCO

Maison de l'Unesco, 15-19 juin 1981

Point 6 (ii) de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT D'ACTIVITE DU COMITE PERMANENT

Présente par Mme F. Lafitte, Présidente du Comité permanent élue
par la Dix-septième Conférence des ONG

- (1) Dans le rapport d'activité du Comité permanent qu'il présentait il y a deux ans à la 17e Conférence, Monsieur Malempré rappelait les principes et les modalités des relations des ONG avec l'Unesco et les Directives concernant leurs consultations au sujet du programme de l'Unesco tant sur une base individuelle qu'à titre collectif.
- (2) Il semble que ce sont là des questions maintenant assez connues pour ne plus avoir à les reprendre ici, mais ceux d'entre vous qui le voudraient peuvent consulter le rapport d'activité à la 17e Conférence (NGO/CONF.17/4).
- (3) Cependant, les choses ne restent pas statiques. L'Unesco s'attache à rendre plus efficaces ses relations avec les ONG, en particulier en améliorant les conditions de la consultation avec celles de la Catégorie B. Nous sommes appelés à donner notre avis sur le Plan à moyen terme et ce sera certainement un des moments les plus intéressants de notre Conférence.
- (4) Le Comité permanent remercie donc le Directeur général pour les encouragements qu'il apporte aux ONG et pour avoir reçu son bureau au début de la période biennale. Il remercie aussi les représentants du Secrétariat qui participent si utilement aux réunions qu'il organise et bien entendu, il remercie une nouvelle fois Monsieur Armerding et Monsieur Malempré en soulignant les très bonnes conditions de participation qui ont été données aux ONG pendant le 21e session de la Conférence générale de l'Unesco. A cette Conférence 100 ONG ont assisté, 14 sont intervenues en séance plénière et 35 en commission. La Présidente du Comité permanent a pris la parole en plénière et en commission pour mettre en valeur le rôle des ONG dans la promotion des idéaux de l'Unesco. Cette intervention peut être consultée. La revue, "Le Mois à l'Unesco", publiée par le Centre catholique international pour l'Unesco, a fait à ce sujet des remarques dont nous le remercions.
- (5) Vous vous rappelez que la dernière Conférence a donné une grande place aux questions des droits de l'homme et du nouvel ordre économique international. Les obstacles qui se dressent actuellement devant la réalisation de ces aspirations rendent encore plus nécessaire l'activité des ONG qui sont un puissant élément de mobilisation d'une opinion publique favorable à l'avènement d'un monde plus juste et plus pacifique.

.../...



- (6) La traduction dans les faits de ce rôle de l'opinion est apparue récemment à diverses reprises.
- (7) Mais des dangers de notre époque ont été aussi tragiquement mis en lumière par l'attentat contre Sa Sainteté Jean-Paul II. Le Comité permanent a immédiatement adressé au Pape l'expression de son émotion et ses vœux.
- (8) Au soir de la 17e Conférence le Comité permanent a élu le bureau comprenant deux vice-présidents: la Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante représentée par M. Harris et la Fédération internationale des universités catholiques représentée par Mme Moreau; un trésorier, le Comité consultatif mondial des Amis (Quakers) représenté par Mme Droutman; et deux rapporteurs, le Comité de coordination du service volontaire international représenté par M. Chelikani et le Conseil mondial de la paix représenté d'abord par M. Billé, ensuite par M. Astre. Nous avons eu la chance de continuer à bénéficier de la présence de Mme Loewald plus dévouée et efficace que jamais, en faisant face à une surcharge de travail dont nous allons certainement discuter.
- (9) Arrivons maintenant à la mise en oeuvre des décisions de la 17e Conférence. Elle avait adopté 18 résolutions portant sur: remerciements au Directeur général de l'Unesco; coopération entre les Commissions nationales pour l'Unesco et les ONG; amélioration des mécanismes de consultation collective et des méthodes de travail; promotion du progrès scientifique et technologique; droit à la communication; éducation des Palestiniens; lutte contre les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité; nouvel ordre économique international; éducation pour le désarmement et la paix; décennie de l'Organisation des Nations Unies pour la femme; année internationale de l'enfant; enfants et mass média; violations des droits des enfants; déclaration des droits de l'enfant; lutte contre l'apartheid; soutien au peuple du Nicaragua; enseignement en matière des droits de l'homme; rapport financier et budget de la Conférence des ONG.
- (10) Sur cette base nous avons organisé les activités suivantes:
- Consultation collective sur l'Education pour le désarmement et la paix (14, 15, 16 janvier 1980)
 - Colloque sur l'Année internationale de l'enfant (18, 19, 21 mars 1980)
 - Consultation intersectorielle sur l'évaluation de la première moitié de la décennie de l'ONU pour la femme (21-22 avril 1980)
 - Initiative commune des ONG sur le Nouvel ordre économique international (25, 26, 28 novembre 1980) et échange de vues sur la science et la technique au service du développement
 - Initiative commune des ONG sur l'enseignement des droits de l'homme (10, 11, 12 mars 1981)
 - Instance de réflexion sur l'amélioration de la consultation collective
 - Groupe de travail sur les problèmes de la Communication

Il n'est pas nécessaire de les commenter en détail puisque les coordonnateurs vous en rendront compte en vous proposant les suites qu'eux-mêmes et le Comité permanent sortant suggèrent de leur donner. Mais quelques remarques s'imposent.



- (11) D'abord en ce qui concerne l'action contre l'apartheid et la mission envisagée en Afrique australe, le Bureau du Comité permanent et d'autres ONG se sont efforcés de la mettre au point en accord avec les représentants des mouvements de libération.
- (12) Nous avons rencontré deux ordres de difficultés qui sont ici très schématiquement résumés:
- de la part de certaines ONG, le sentiment que des contacts ne devaient pas se limiter à la périphérie de l'Afrique du Sud;
 - de la part des mouvements de libération, l'impression que les caractéristiques inhumaines de l'apartheid sont universellement connues, une "mission" n'apporterait pas d'éléments nouveaux et que ce qui était primordial était l'action des ONG contre l'apartheid.
- (13) Pendant la Conférence internationale sur des sanctions contre l'Afrique du Sud qui s'est tenue à l'Unesco en mai dernier les discussions se sont poursuivies et une entrevue a eu lieu entre des représentants de la SWAPO⁺ et de l'ANC⁺⁺ et des représentants du Bureau du Comité permanent. Il n'est pas question ici d'exposer en détail le contenu de l'entretien, mais il en ressort très clairement que les mouvements de libération sont d'accord avec l'idée d'une mission en Afrique australe et qu'ils sont prêts à en examiner les modalités avec nous.
- (14) Il nous semble donc que la Conférence pourrait renouveler le mandat qui avait été donné au Comité permanent sortant
- + + +
- (15) Un nombre important d'ONG (environ 80) ont participé à la réalisation de nos objectifs avec, comme toujours, un dévouement et une compétence remarquables. Nous nous sommes efforcés que les résultats de nos travaux aient non seulement une portée générale, mais une utilité précise. C'est ainsi que le texte adapté par la consultation collective sur l'éducation pour le désarmement et la paix figurait dans le document officiel du Congrès mondial sur l'éducation pour le désarmement (Paris, 9-13 juin 1980) et qu'il a été très utilisé par les participants. L'essai d'analyse conceptuelle des droits de solidarité a été pris en considération par les experts réunis à ce sujet à Mexico (août 1980), Monsieur Chelikani, coordonnateur de notre travail sur les droits de l'homme étant lui-même l'un de ces experts.
- (16) Le document mis au point par la Consultation intersectorielle sur l'évaluation de la première moitié de la décennie de l'ONU pour la femme a été distribué à la Conférence mondiale de la décennie des Nations Unies pour la femme à Copenhague (juillet 1980) et au Forum des ONG qui lui faisait pendant. Le document sur la formation d'une opinion publique favorable au nouvel ordre économique international a été présenté sous forme de dossier dont l'Unesco diffuse un certain nombre.
- (17) Il nous a semblé que nous devrions faire effort pour que nos réalisations non seulement soient en prise directe sur l'activité de l'Unesco, mais puissent faire l'objet d'une évaluation quant à leur répercussion dans les ONG elle-mêmes et qu'elles soient susceptibles d'un suivi.
- (18) C'est dans cet esprit qu'un groupe de travail s'est attaché au problème de l'information et un autre à la question de l'amélioration des mécanismes de la consultation collective.
- (19) A la 17e Conférence, les nouvelles règles de procédure ont été adoptées. Elles semblent donner satisfaction. A cette même Conférence, le rapport du Comité permanent a clairement défini le rôle, l'organisation et le fonctionnement

⁺ South-West African People's Organization

⁺⁺ African National Congress

des colloques. C'est sur cette base que nous avons travaillé en nous en tenant à la méthode du consensus. Le rapport du groupe de réflexion sur l'amélioration des mécanismes de consultation collective et des méthodes de travail vous en dira d'avantage.

- (20) Dans ce cadre, il serait peut-être approprié de reprendre une suggestion du rapport d'activité à la 17e Conférence: étudier le rôle des ONG au niveau régional. Le Comité permanent suggère aussi que nous donnions plus d'attention au suivi de nos activités au plan national.
- (21) Le Comité permanent a le sentiment que nous nous sommes trouvés devant une surcharge de travail qu'il serait préférable de ne pas renouveler; pour des raisons d'ordre pratique, financier, mais surtout parce que la plupart des ONG n'ont pas la possibilité de participer à plusieurs groupes de travail à la fois et regrettent, lorsqu'elles sont absentes, de n'avoir pu contribuer à l'orientation du travail entrepris.
- (22) Nous nous insistons fortement sur le fait que le programme qui sort de la Conférence dépendait uniquement de vous. Le Comité permanent se trouve en quelque sorte dans l'obligation de mettre en oeuvre les décisions de la Conférence. C'est pourquoi nous devrions bien distinguer les prises de positions où nous affirmons notre point de vue des recommandations que la Conférence charge le Comité de mettre en oeuvre. Un examen minutieux est d'autant plus nécessaire que les consultations que nous avons eues avec les ONG - en particulier les grandes ONG professionnelles de la Catégorie A - mettent en lumière qu'elles ne trouvent pas toujours dans le programme issu de la Conférence les points d'ancrage qui leur permettraient de participer à nos travaux.
- (23) Ce rapport a fait allusion aux finances. Nous remercions ici les commissaires aux comptes, Monsieur Aiken de l'Association internationale des universités et Monsieur Pianque de l'Association internationale d'experts scientifiques du tourisme qui veulent bien continuer à nous apporter leur indispensable concours. Le rapport financier montre que seule la rigoureuse gestion de la Trésorière Madame Droutman à laquelle nous ne saurions trop dire notre gratitude et l'aide de contrat de l'Unesco nous permettent d'équilibrer le budget.
- (24) Comme vous le savez le Comité permanent est invité à se faire représenter à de nombreuses réunions. Les choix concernant ces représentations sont difficiles en raison des limites de temps et surtout d'argent. Le Comité permanent a été représenté:
- au Forum mondial des associations internationales/transnationales, Bruxelles, 23-27 juin 1980
 - à la réunion d'experts sur la place des droits de l'homme dans les traditions culturelles et religieuses, Bangkok, 3-7 décembre 1979
 - à la Conférence mondiale de la décennie des Nations Unies pour la femme, Copenhague, 14-30 juillet 1980 et au Forum des ONG, Copenhague, 14-24 juillet 1980 par Madame Thonon, coordonnatrice de notre consultation intersectorielle pour la mi-décennie de la femme et par la Présidente. Au Forum le Comité permanent était chargé par les organisatrices du "panel" central sur l'éducation. Madame Thonon a en outre dirigé un atelier sur l'éducation non formelle et son importance pour l'éducation des femmes.
- (25) Il nous semble que nous ne devons pas relâcher notre effort en ce qui concerne nos relations avec les Commissions nationales pour l'Unesco. Les ONG ont répondu très nombreuses à l'invitation de l'Unesco à la réunion



traditionnelle de rencontres avec des Commissions nationales. La Fédération internationale pour l'économie familiale et la Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante ont fait des suggestions qui ont été résumées par nous dans une note à l'Unesco, portant sur l'organisation des débats, leur durée, la documentation à remettre aux Commissions nationales. Peut-être pourrions-nous en particulier leur donner les rapports de la Conférence des ONG et les recommandations des colloques.

(26) Nous sommes toujours très aimablement invités aux Conférences régionales des Commissions nationales. A la Septième Conférence régionale d'Asie et d'Océanie ^{par Mme P. Corcili de l'Association mondiale des guides et des éclaireuses que nous remercions une nouvelle fois ici.} Et nous avons adressé une note sur le rôle des ONG qui a été remise aux participants.

(27) La Présidente revient de la Huitième Conférence régionale des Commissions nationales pour l'Unesco de la région de l'Europe. Le rapport qu'elle a prononcé - et que vous pouvez évidemment consulter - a été, par les soins de la Conférence, distribué à tous les participants.

+ + +

(28) Le Rapport d'activité de la 17e Conférence rappelait la bonne volonté de l'Unesco concernant les relations avec les ONG au plan régional. Il suggérait que les ONG étudient cette question. Les deux années écoulées montrent que l'activité au plan régional prend de plus en plus d'importance. Il serait sans doute bon que nous nous donnions les moyens d'avancer dans ce domaine.

(29) En conclusion, nous voudrions souligner le travail accompli par le Bureau, ses Vice-Présidents, ses rapporteurs. Nous voudrions redire la volonté des ONG - dans la période difficile que traverse le monde - de tout mettre en oeuvre pour contribuer à faire triompher les idéaux de justice et de paix de l'Unesco.

